

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2021

Point 6

Autorisation de signature de l'avenant de renouvellement du bail du bâtiment A du site de Pleyel

Délibération 2021-18

Vu l'article R 5322-11-11° du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise la Directrice générale à signer l'avenant de renouvellement du bail du bâtiment A, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Location un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments A1 et A2, d'un rez-de-chaussée et trois étages, pour une surface totale de 4 691 m², parties communes incluses et 42 emplacements de parkings extérieurs.
- Durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 pour finir le 30 juin 2030, avec la faculté, pour l'ANSM, de résilier le présent bail à l'expiration de chaque période triennale ;
- Montant annuel du loyer : 810.600 € HT et hors charges ;
- Montant provisionnel annuel des charges et taxes : 25.000 € HT de charges et 21.000 € HT pour les taxes.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.